



**apec**

**Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte**

**Préavis no 16  
relatif  
aux comptes de l'exercice  
2024**

Gland, le 6 mars 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes et aux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice 2024.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

<b>100.3003.00</b>	<b>Rétribution du conseil intercommunal</b>	<b>CHF 8'110.90</b>
--------------------	---	---------------------

Nous avons prévu trois séances du Conseil intercommunal et de plusieurs commissions ceci en fonction de l'évolution du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration.

<b>120.3101.00</b>	<b>Imprimés et fournitures de bureau</b>	<b>CHF 3'548.10</b>
--------------------	--	---------------------

Nous avons envisagé la reliure de divers documents à savoir les comptes, les procès-verbaux du CODIR. Cette opération a été réalisée en 2025.

<b>120.3102.00</b>	<b>Journaux - documentation</b>	<b>CHF 3'668.80</b>
--------------------	---------------------------------	---------------------

Ce montant comprend la mise au concours d'un poste d'un nouveau collaborateur (CHF 2'425.--) qui n'était pas prévu dans le budget.

<b>140.3189.00</b>	<b>Site internet - Communications</b>	<b>CHF 2'260.00</b>
--------------------	---------------------------------------	---------------------

Nous sommes dans l'attente de la délivrance du permis de construire avant de diffuser régulièrement des informations sur l'évolution du projet de construction de la nouvelle station d'épuration.

<b>220.3223.00</b>	<b>Intérêts des emprunts</b>	<b>CHF 00.00</b>
--------------------	------------------------------	------------------

Préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2<sup>ème</sup> phase) (CHF 8'560'000.-) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Nous prévoyons un intérêt de 2% calculé sur un montant de CHF 5'000'000.-. Cette estimation correspond au coût de cette étude pour 2023 et 2024. Cependant, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt.

<b>220.3526.00</b>	<b>Micropolluants -Taxe fédérale</b>	<b>CHF 337'707.00</b>
--------------------	--------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante.

Nous serons exonérés de cette taxe dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

<b>230</b>	<b>Amortissements</b>	<b>CHF 1'960'998.00</b>
------------	-----------------------	-------------------------

Ces amortissements concernent les préavis :

- No 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration (CHF 765'300.-)
- No 28 relatif à l'abandon du projet de STEP unique régionale et à une demande de crédit (1<sup>ère</sup> phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association (CHF 953'000.-)
- No 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration (CHF 1'295'000.-)

Le résultat des comptes 2024, nous permet de comptabiliser des amortissements supplémentaires de CHF 449'998.- répartis comme suit :

- CHF 194'999.- : préavis no 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration. Il s'agit du solde de ce préavis.
- CHF 120'000.- : préavis no 28 relatif à une demande de crédit (1<sup>ère</sup> phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association. Solde au 31 décembre 2024 : CHF 100'000.--.
- CHF 134'999.- : préavis no 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration. Il s'agit du solde de ce préavis.

### **Nouvelle STEP**

Conformément au préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2<sup>ème</sup> phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans ceci à partir de l'exercice 2023 à savoir CHF 856'000.- par année.

<b>300.3011.00</b>	<b>Rétribution du personnel</b>	<b>CHF 599'562.75</b>
<b>300.3030.00</b>	<b>Cotisation AVS-AC</b>	<b>CHF 59'910.00</b>
<b>300.3040.00</b>	<b>Cotisation caisse de pension</b>	<b>CHF 89'664.60</b>

La prochaine réalisation de la nouvelle STEP impliquera une nouvelle répartition des tâches entre le personnel. En effet, la présence de notre chef d'exploitation, accompagné d'un

collaborateur, sera nécessaire pour suivre l'évolution de cette construction et se former sur la gestion des nouvelles installations. Les autres collaborateurs devront assurer la bonne marche de la STEP actuelle.

L'engagement d'un collaborateur supplémentaire est devenu nécessaire afin de renforcer l'effectif du personnel. Ainsi, partant également du principe qu'un collaborateur devient totalement opérationnel après une année de pratique, le Comité de direction a engagé un nouvel employé d'exploitation et de maintenance à 100%. Ce 6<sup>ème</sup> collaborateur est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

<b>310.3145.00</b>	<b>Entretien des aménagements extérieurs</b>	<b>CHF 9'450.50</b>
--------------------	--	---------------------

Les mauvaises conditions météorologiques en fin d'année 2023, nous a obligé de repousser des travaux en 2024.

<b>350.3115.00</b>	<b>Leasing véhicule</b>	<b>CHF 10'324.00</b>
--------------------	-------------------------	----------------------

Celui-ci est arrivé à terme le 30 juin 2024. Ce montant comprend le solde du leasing (CHF 9'810.-) et la valeur résiduelle (CHF 513.-)

<b>350.3125.00</b>	<b>Achat d'eau</b>	<b>CHF 49'930.40</b>
--------------------	--------------------	----------------------

Nous avons traité beaucoup de matières grasses et de résidus de chantier impliquant une cadence élevée du cycle de lavage de notre tamiseur fin. Cette situation explique en grande partie cette augmentation de consommation. Nous avons tenu compte de cette situation dans le budget 2025.

<b>350.3154.20</b>	<b>Entretien groupe à gaz</b>	<b>CHF 41'657.70</b>
--------------------	-------------------------------	----------------------

Nous avons remplacé le turbo du moteur secondaire.

<b>350.3189.10</b>	<b>Traitement des boues</b>	<b>CHF 83'920.70</b>
--------------------	-----------------------------	----------------------

La majorité des boues ont été séchées et livrées en cimenterie limitant ainsi les frais de transport et d'évacuation.

## **CONCLUSIONS**

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :**

vu le préavis no 16 relatif aux comptes de l'exercice 2024 ;

ouï le rapport de la commission de gestion ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2024;
2. d'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, soit :
  - a) le compte de fonctionnement ;
  - b) le bilan.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :

  
C. Marzer



Le secrétaire :

  
D. Gaiani

Annexes : Comptes de l'exercice 2024.  
Décompte de la participation des communes.

